



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 21 mars 2022*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Droit sur l'eau - Signature du « Manifest'eau »**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 21 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 15 mars 2022.

**PRESENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, SALGE Héléne.

**ONT DONNE POUVOIR :**

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
ROSSI Michel	à	SAVELLI Jean-Michel
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Héléne

**ABSENTS :**

DE CASALTA Jean-Sébastien, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 14**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Droit sur l'eau - Signature du « Manifest'eau »**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la campagne de signature du Manifest'eau portée par un collectif d'une trentaine d'associations engagées pour les droits humains à l'eau et l'assainissement ;

Considérant que le collectif souhaite interpeller les décideurs nationaux et locaux sur les enjeux d'accès à l'eau et l'assainissement pour la mise en œuvre du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement et d'une coopération internationale pour l'eau et l'assainissement efficace, durable et ambitieuse ;

Considérant l'organisation de la Journée Mondiale de l'Eau le 22 mars 2022 ;

Considérant que cet événement est une occasion opportune de prendre part à cette démarche ;

Vu l'avis favorable de la commission « Attrattività di u territoriu » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La signature du Manifest'eau ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **24 MARS 2022**  
et publication ou notification  
du **24 MARS 2022**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MUGIRAOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)